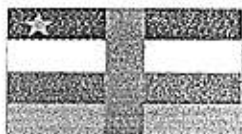


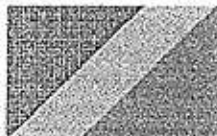
**COMMISSION INTERNATIONALE DU BASSIN  
CONGO-OUBANGUI-SANGHA  
« CICOS »**



**Cameroun**



**Centrafrique**



**Congo**



**RD Congo**



**TROISIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITE DES  
MINISTRES DE LA CICOS**

**COMMUNIQUE FINAL**

**Brazzaville, le 02 avril 2010**

*Handwritten signatures and initials.*

Le Comité des Ministres de la Commission Internationale du Bassin Congo - Oubangui - Sangha « CICOS » s'est réuni en session extraordinaire le 02 avril 2010 à Brazzaville sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bruno Jean Richard ITOUA, Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique de la République du Congo, Président en exercice de la CICOS.

Ont pris part aux travaux :

**Pour la République du Cameroun**

- ✓ Monsieur KOMIDOR NJIMOLUH  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire

**Pour la République Centrafricaine**

**Pour la République du Congo**

- ✓ Monsieur Bruno Jean Richard ITOUA  
Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique
- ✓ Monsieur Martin Parfait AIME COUSSOUD MAVOUNGOU  
Ministre délégué auprès du Ministre d'Etat, Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Marine Marchande, chargé de la Marine Marchande

**Pour la République Démocratique du Congo**

- ✓ Monsieur José E.B. ENDUNDO  
Ministre de L'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
- ✓ Monsieur Jean-Pierre LAMBA SHWAMUNU  
Secrétaire Général au Ministère des Transports et Voies de Communication, Représentant Madame la Ministre des Transports et Voies de Communication

La cérémonie d'ouverture a été présidée par son Excellence Monsieur Bruno Jean Richard ITOUA.

Prenant la parole, le Président en exercice a remercié les membres du Comité des Ministres de la CICOS d'avoir fait le déplacement de Brazzaville. Il a circonscrit le contexte de la réunion. Il a également relevé l'importance de la tenue de cette 3<sup>ème</sup> session extraordinaire qui consacre un tournant décisif dans la vie de l'institution et au-delà dans sa capacité à apporter des réponses aux défis qui se posent dans le domaine de l'eau.

Le quorum ayant été atteint au regard des dispositions de l'article 21 de la Décision N°02/CICOS CM 01 portant organisation et fonctionnement du Comité des Ministres, les Ministres ont examiné le seul point inscrit à l'ordre du jour, à savoir l'analyse du principe de rotation au poste de Secrétaire Général de la CICOS et la répartition consensuelle des postes de Directeurs, Comptable et Contrôleur de gestion.

Abordant ses travaux, le Comité des Ministres a analysé les contours du point inscrit à son ordre du jour et par consensus, a abouti aux décisions ci-après.

Le Comité des Ministres a adopté le principe de rotation au poste de Secrétaire Général de la CICOS. Il a également décidé que la République Centrafricaine débute la rotation. Après la République Centrafricaine, le prochain mandat reviendra à la République Démocratique du Congo.

A l'issue du mandat de la République Démocratique du Congo, le principe de rotation s'effectuera par ordre alphabétique français des Etats.

Après avoir adopté les modalités de mise en œuvre de la rotation, le Comité des Ministres a nommé à titre exceptionnel le candidat proposé par la République Centrafricaine, en l'occurrence Monsieur Simon SAKIBEDE.

Le Comité des Ministres a ensuite décidé que dorénavant, l'Etat à qui revient la charge de diriger le Secrétariat général devra préalablement présenter trois (3) candidatures à la sanction du Comité des Ministres.

L'entrée en fonction de Monsieur Simon SAKIBEDE, Secrétaire Général entrant, aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Le Comité des Ministres a par ailleurs fixé la durée du mandat du Secrétaire Général à cinq (5) ans non renouvelable. Les dispositions de la Décision n°18/CICOS-CM-01 du 27 novembre 2003 fixant la durée du mandat du Secrétaire Général de la CICOS seront modifiées en conséquence.

Rappelant les dispositions de l'Article 10 du règlement financier, qui stipule :  
« les fonctions d'ordonnateur et de comptable sont incompatibles.  
L'ordonnateur, le Comptable et le Contrôleur de gestion doivent être de nationalités différentes. »

Le Comité des Ministres a décidé d'attribuer le poste de Comptable à la République du Cameroun.

Le Comité a demandé au Secrétaire Général actuel de procéder à l'appel à candidatures du Comptable en République du Cameroun et le Secrétaire Général entrant assistera aux interviews des postulants.

S'agissant de la répartition consensuelle des postes de direction, le Comité des Ministres a décidé que l'Etat dont le ressortissant assume la fonction de Secrétaire Général ne peut occuper un poste de Directeur. Le Comité a réparti les postes de Directeur ainsi qu'il suit :

- Directeur de l'Environnement, de la Pollution et des Risques : République du Cameroun ;
- Directeur des Infrastructures de l'Exploitation et des Voies Navigables : République du Congo ;
- Directeur des Ressources en Eau : République Démocratique du Congo.

Le poste de Directeur Juridique et de la Réglementation sera attribué à l'Angola dans le cas de son adhésion à l'Accord instituant un régime fluvial et uniforme et créant la CICOS et à son Additif.

Dans cette phase transitoire, ce poste sera ouvert au recrutement local, auquel pourront postuler les ressortissants des Etats membres de la CICOS sur la base d'un contrat local à durée déterminée.

Pour des raisons sociales liées à la fin de l'année scolaire, le Directeur actuel des Infrastructures de l'Exploitation et des Voies Navigables ainsi que le Comptable cesseront leurs activités le 30 juin 2010. La durée de passation de service entre le Comptable sortant et le Comptable entrant est de un (1) mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010. L'entrée en fonction du Comptable entrant est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Le Comité des Ministres a demandé au Secrétaire Général d'évaluer le coût financier relatif à ces départs et lui a ordonné de procéder à la liquidation intégrale des droits des fonctionnaires sortants au moment de leur départ.

Le Comité des Ministres a décidé de se réunir en session extraordinaire dans la première quinzaine du mois de juillet afin de se rendre compte de l'état d'exécution des présentes décisions.

Le Président du Comité des Ministres a ensuite demandé à ce que le Secrétaire Général de la CICOS soit assisté par Son Excellence l'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Cameroun, ainsi que de deux experts par pays pour rédiger le Communiqué final.

B



Au terme de leurs travaux, les Ministres ont tenu à exprimer à **Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat, Président en exercice de la CEMAC**, à son Gouvernement et au Peuple congolais tout entier, leurs vifs remerciements pour l'accueil hautement fraternel et chaleureux, ainsi que pour les délicates attentions dont ils ont bénéficié tout au long de leur séjour dans la capitale congolaise.

Les travaux de la troisième session extraordinaire du Comité des Ministres se sont déroulés dans un climat empreint de sérénité, de compréhension réciproque et d'entente cordiale.

B

Fait à Brazzaville, le 02 Avril 2010

Two handwritten signatures in black ink, one appearing to be a stylized 'F' and the other a cursive signature.

Ont signé :

**Pour la République du Cameroun**

**L'ambassadeur extraordinaire et  
plénipotentiaire**



**Monsieur KOMIDOR NJIMOLUH**

**Pour la République Centrafricaine**

**Pour la République du Congo**

**Le Ministre de l'Energie et de  
l'Hydraulique**



**Monsieur Bruno Jean Richard ITOUA**

**Pour la République Démocratique du Congo**

**Le Ministre de l'Environnement,  
Conservation de la Nature et Tourisme**



**Monsieur José E.B. ENDUNDO**